NON A L'ENVOI DE NOS BULLETINS DE SALAIRES DANS LES ECOLES !

Dès le mois de février, l'IA obligera directrices et directeurs des écoles à distribuer les bulletins de salaire aux collègues rattachés à leur école.

Sans mettre en doute la déontologie de nos collègues directrices et directeurs, ceci est une atteinte à la confidentialité : ce qui est inscrit sur notre fiche de paie ne regarde que nous !

C'est de plus une charge supplémentaire de travail pour les directrices et directeurs d'école, charge qui s'ajoute aux déjà trop nombreuses missions qui leur sont confiées avec peu ou pas de temps de décharge.

C'est également un problème pour les collègues rattachés à une école et qui n'y exercent pas forcément. Comment récupérer ses bulletins de salaires ? Faudra-t-il se déplacer sur l'école sans frais de déplacement ?

L'IA avance un souci de respect de l'environnement alors que c'est surtout pour un motif d'économie « de bout de chandelle » en frais d'envois. Frais d'envois qui pourtant seront bien à financer quand il s'agira d' adresser le bulletin à des collègues n'exerçant pas dans l'école et qui ne peuvent se déplacer.

Ne laissons pas petit à petit la mission des directrices et directeurs évoluer vers le statut de chef d'établissement !

Nom - Prénom	Ecole	Signature